

Aide-mémoire

Agent administratif dans le groupe de traitement A2 (m/f/d) à plein temps et à durée indéterminée

La Ville de Rumelange se propose d'engager un coordinateur (m/f/d) sous le statut du fonctionnaire appartenant au groupe de traitement A2, sous-groupe administratif à plein temps et à durée indéterminée.

Conditions d'admission :

Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant entre autres l'article 2 de la modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand, luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;

Être détenteur d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège d'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelier ou de son équivalent. Le diplôme d'études supérieures requis doit être inscrit au registre prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Pièces à joindre à la candidature :

- 1) Lettre de motivation ;
- 2) Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 3) Copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 4) Extrait récent de l'acte de naissance ;
- 5) Extrait récent du casier judiciaire n°3
- 6) Copie de l'inscription du grade ou diplôme au registre des diplômes, prévu par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (en cas de diplôme étranger) ;
- 7) Copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité pour le secteur communal organisé par le ministère des Affaires Intérieures pour le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif.

Profil :

Bonnes capacités rédactionnelles exigées ;
Maîtriser les langues luxembourgeoise, française et allemande ;
Discrétion et sens de la confidentialité ;
Être flexible et fiable, ainsi que résistant au stress ;
Faire preuve de réactivité et d'initiative.

Expérience professionnelle et compétences :

Une expérience professionnelle dans le secteur communal et une connaissance du fonctionnement du secteur communal et de la législation y relative seront considérées comme un avantage.

Missions incombant au poste vacant :

Suivi de l'agenda du collège des bourgmestre et échevins ;
Coordination des services communaux ;
Gestion de la réforme administrative interne (organigramme, description de postes, simplification administrative dans les relations commune-citoyens) ;
Rédaction de notes thématiques sur base de recherches législatives pour le collège des bourgmestre et échevins ;
Relations avec le SYVICOL et les autres syndicats intercommunaux ;
Relations avec les ministères et instances étatiques ;
Suivi des rapports des syndicats intercommunaux ;
Suivi des rapports des commissions consultations ;
Gestion des questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins ;
Affaires protocolaires.

Ces tâches ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Mme Gigi Naegelin au numéro de téléphone : 56 31 21 219 ou M. Jérôme Winckel au numéro de téléphone : 56 31 21 204.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au
collège des bourgmestre et échevins, 2 place G.-D. Charlotte, L-3710 Rumelange
Au plus tard pour lundi, le 21 septembre 2026.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Modalités de recrutement :

Après l'échéance de la remise des dossiers, il sera procédé à l'analyse de la conformité des candidatures aux dispositions légales.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera à des entretiens personnels préalables et le cas échéant suivant d'autres démarches éventuellement à définir.

Lors d'une séance à huis clos, le conseil communal effectuera son choix par scrutin secret, parmi les candidats. La décision sera transmise au Ministre de l'Intérieur pour approbation.



Le collège des bourgmestre et échevins
Henri Haine, bourgmestre
Elvedin Muhovic et Jimmy Skenderovic, échevins